

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 avril 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE PAIEMENT ANTICIPÉ PAR LES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Dans le budget du 12 novembre, le gouvernement signifiait son intention de confisquer une part des prises des pêcheurs à titre de paiement anticipé d'impôt sur le revenu au moment de leur vente. Le samedi 1^{er} mai, la saison de pêche au homard débutera à l'Île-du-Prince-Édouard et les pêcheurs sont encore très inquiets à l'idée qu'une part de leurs prises pourrait être confisquée. Je propose donc, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre enjoigne au ministre du Revenu national et au ministre des Finances de retirer immédiatement cette mesure impérative.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): La preuve est faite, madame le Président. Les faits étonnants que le Conférence Board du Canada nous révèle aujourd'hui devraient dissiper une fois pour toutes le mythe selon lequel les politiques économiques du gouvernement vont donner quelque chose: 75 p. 100 des gestionnaires d'entreprises déclarent que ce n'est vraiment pas le moment d'investir; 32 p. 100 déclarent qu'ils ne donneront pas suite aux projets d'investissements qu'ils ont déjà annoncés; les travailleurs qui bénéficient d'un dégrèvement fiscal minable de \$200 paient quatre fois ce montant sous forme de charges occultes au titre des soins médicaux et dentaires et des taxes sur l'énergie. Je propose donc, avec l'appui du député de Capilano (M. Huntington):

Que le ministre des Finances annonce immédiatement le retrait de son funeste budget du 12 novembre 1981 et que contrairement à ce qu'a annoncé le ministre de la Justice, il n'attende pas jusqu'à l'automne pour présenter un nouveau

budget qui soit réaliste celui-là, qui favorise le développement de notre pays et fournisse des emplois utiles à plein temps à nos 1,200,00 chômeurs et aux milliers d'étudiants qui se joignent en ce moment à la population active.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE FINANCEMENT D'UN CENTRE DES CONGRÈS DU GRAND TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir quelque 19 millions de dollars pour la construction d'un Centre des congrès du Grand Toronto, dont la conception, le coût d'exploitation et la manière irrégulière avec laquelle il a été accepté par l'administration municipale ont soulevé de nombreuses et graves questions, je propose avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de ne verser aucun argent pour la construction d'un Centre des congrès du Grand Toronto tant qu'une analyse approfondie de la rentabilité et de l'incidence d'un tel centre n'aura pas été faite et que de véritables audiences publiques n'auront pas été tenues quant à l'opportunité de construire cet immeuble.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE COMMERCIALISATION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, les producteurs canadiens de viande rouge doivent encore lutter avec acharnement pour leur survie et il n'y a aucune perspective d'amélioration marquée de la situation. Aussi, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre de l'Agriculture fasse immédiatement le nécessaire pour instaurer, à brève échéance, un programme national de stabilisation digne de ce nom, suivi par un programme national permanent de commercialisation et de gestion de l'offre qui puisse apporter la stabilité nécessaire à la prospérité des producteurs et de ce secteur en général.